

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Délibération n°
2026-09-17-05

Date d'affichage : 18/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DESGUÉE Jérémie, maire de la commune de Val d'Arry.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, VERRY Carole, ZEMAN Soussanna, JEANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHE François, JOUENNE Charlene, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LE MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, PERIER Karine, TOURNAILLE Sacha, HERVIEU Jacques

Absents excusés : RENAUT Patrice (donne pouvoir à Karine Perier), JAN Anthony (donne pouvoir à Séverine ROBILLARD), GODET Emmanuelle (donne pouvoir à Soussanna ZEMAN)

Absents : BISSON François, GUERARD Fabien

Présents : 18 **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 21

La séance a été ouverte à 19h00.

Mme Nadège JEANNE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS Délibération 2026-09-17-05

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados conclue entre le Département du Calvados et la commune de Val d'Arry ;

Vu le projet d'annexe à ladite convention transmis par le Département du Calvados le 25 juin 2026;

Considérant que le Département du Calvados, par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Calvados, développe une offre de ressources numériques destinée aux usagers des bibliothèques publiques du département et que cette coopération permet de favoriser l'accès des habitants de Val d'Arry à une offre diversifiée de ressources numériques ;

Considérant que la présente annexe à la convention est conclue pour une durée de quatre ans ;

Considérant que la participation financière de la commune de Val d'Arry est fixée à 491 € par an pendant la durée de la convention ;

Considérant qu'il convient d'autoriser monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité:

- **APPROUVE** les termes de l'annexe à la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados, annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** la participation financière de la commune de Val d'Arry fixée à 491 € (quatre cent quatre-vingt-onze euros) par an, pendant toute la durée de la convention.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention de partenariat avec le Département du Calvados, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire le
18/09/2026,
Le Maire, DESGUEZ Jérémie



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, DESGUEZ Jérémie

